



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

2 JUILLET 2026

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CFDT CSA Services Judiciaires du 2 juillet 2026

Monsieur le Directeur,

En cette période de canicule, les conditions de travail déjà difficiles au sein des bâtiments judiciaires, deviennent totalement impossibles. Cette situation, aggravée par des infrastructures inadaptées et des moyens insuffisants, met en péril tant le personnel que le bon fonctionnement de la justice.

La CFDT fait un constat accablant sur l'état des bâtiments judiciaires et quel que soit le type de bâtiment.

L'impossibilité d'installer des systèmes de climatisation pour les bâtiments anciens, voire des monuments historiques, en raison des contraintes liées à leur statut. Ce qui rend les locaux invivables : les températures y dépassent largement les seuils supportables, sans solution à court ou moyen terme.

Les tribunaux de construction plus modernes, souvent conçus avec des matériaux "verts" ou en « verre », deviennent de véritables fours solaires. Les températures intérieures frôlent les 50°C, alors que les relevés extérieurs affichent 36°C à 40°C. Une situation dangereuse pour tous.

La CFDT attire votre attention sur les conséquences dramatiques sur le travail et l'accueil du public

Comment garantir un service public de qualité lorsque les conditions climatiques rendent tout échange physiquement insupportable ?

Les supports et équipements, non conçus pour résister à de telles chaleurs, sont en surchauffe permanente avec des risques pour les outils informatiques : menaçant la continuité des services.

Les agents, déjà exténués par la charge de travail, subissent des conditions indignes. Les services des parquets, les bureaux d'ordre et les greffes sont **au bord de la rupture**, notamment après les événements dramatiques récents.

La CFDT exige toujours et encore la tenue d'un CSA spécifique sur l'immobilier.

Il est impératif d'organiser sans délai un Comité Social d'Administration SJ dédié à l'immobilier judiciaire, afin :

- d'apprécier collectivement les projets immobiliers en cours.
- de pouvoir évaluer les besoins réels des juridictions, en priorisant les solutions adaptées à chaque contexte.
- de trouver des solutions pérennes pour la climatisation, l'accueil du public et la protection des agents.
- de dégager des moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux

Enfin la CFDT dit Stop aux tableaux et aux reporting de tableaux divers.

A la suite du drame d'Auch, les magistrats et les personnels de greffe, déjà **sous tension maximale**, ne peuvent plus travailler dans la **peur constante** d'un nouveau drame ou d'un effondrement des services.

La CFDT demande un renforcement des services, déjà saturés, ils doivent être étoffés pour suivre les enquêtes en cours, gérer l'afflux d'ouvertures d'informations judiciaires et accompagner les personnels, dont les moyens humains et matériels sont notoirement insuffisants.

Quant à l'annonce d'une dématérialisation totale sous **6 mois**, c'est **irréaliste** et **irresponsable**. Comment y parvenir sans moyens supplémentaires, alors que les services sont déjà à **genoux** ? À quel prix et au détriment de quels autres services essentiels ?

Plutôt que d'arpenter les plateaux télé climatisés, il serait nécessaire que Monsieur le Ministre se confronte à la réalité de ce qu'il exige.

Alors même que ni le ministre, ni la DSJ n'ont eu aucun mot pour les agents soumis à une tension extrême par ses injonctions médiatisées en plein déchainement médiatique contre l'institution.

Encore une fois les agents sont abandonnés par leur ministère, c'est inadmissible !

Assez de mots, place à l'action, la situation est suffisamment gravissime et ne souffre plus d'attente.

Les représentants de **la CFDT** au CSA SJ :

Klervia RENAULT, Michel BESSEAU et Virginie CASTERS

